

Procès-verbal du Conseil d'Administration
Séance n°3
Jeudi 25 novembre 2021

Sont présents :

- *Membres de la direction* : Mme Orain, Mme Pivard, Mme Iborra, Mme Houdayer
- *Représentants des personnels Enseignants et d'Éducation* : Mmes Moreau, Anaky, Saint Lo et Angibert, MM. Rouillard, Fréard et Malardé
- *Représentants des Parents d'élèves FCPE* : Mmes Garreau, Paris, Carcel et Feuillat, MM. Berthelot et Ruau
- *Représentants des Elèves* : Mmes Dieng, Lamanac et Sarraïmagna
- *Représentants des Agents* :
- *Représentant du Département* :
- Représentant Commune :
- Personnalité invitée : M Bordron, Agent Comptable

Excusés : Mme Leray, représentante de la Commune, Mme Poirout et M. Thiriet, représentants du Département

Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18 h 04 et désigne, comme secrétaire de séance, Mme Garreau représentante des parents FCPE.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Principale fait lecture de l'ordre du jour. Il n'est plus nécessaire d'approuver l'ordre du jour.

Mme Orain rappelle la confidentialité des travaux.

Un tour de table est demandé par M. Bouyer, représentant de la mairie puisque beaucoup d'élus sont nouveaux dans l'assemblée.

Mme Saint-Lo fait remarquer que les documents doivent être envoyés au moins 8 jours à l'avance, ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui ne facilite pas la préparation du conseil. Le problème a été posé pour les documents budgétaires et la modification-suppression de la commission permanente qui peut nécessiter une modification du règlement intérieur.

Adoption de l'ordre du jour

Votants : 22

Pour : 22

Contre :

Abstention :

2. Approbation des procès-verbaux des Conseils d'Administration du 12/10/2021 et 19/10/2021

Remarque a été faite par les parents qu'ils ne voyaient pas les comptes-rendus des derniers CA. Mme Orain a précisé qu'ils étaient mis en ligne dès leur approbation.

Approbation du compte-rendu du 19 octobre : intervention de Mme Garreau qui indique que les parents ne se sont pas « non prononcés » mais n'étaient pas en accord avec les 2 propositions de Mme Pivard. Le compte-rendu est approuvé avec la modification « les parents refusent les 2 propositions de Mme Pivard pour les tarifs d'hébergement ».

Approbation PV CA du 12/10/2021			
Votants : 22	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 6
Approbation PV CA du 19/10/2021			
Votants : 22	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 14

3. Répartition des IMP, pour avis

Mme Paris demande la définition des IMP : Indemnité pour Mission Particulière. Mme Orain explique la signification et la répartition des IMP.

Mme Briaud étant absente en ce moment, les 0,25 d'IMP lui étant attribués pourraient être revotés en fin d'année scolaire pour profiter à un autre membre du personnel.

Adoption IMP			
Votants : 22	Pour : 22	Contre :	Abstention :

4. Mise en place des divers Conseils et Commissions

Désignation des membres du conseil de discipline, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de la Commission hygiène et sécurité.

Discussion sur la demande de Mme Orain d'alléger la composition de la **commission éducative** pour ne pas faire se déplacer des personnes pour rien, pour rendre à la commission son rôle qui est pouvoir discuter, échanger avec la famille et permettre de se réunir plus facilement. Mr Ruau indique que la présence de l'infirmière ou de l'assistante sociale pourrait être utile en cas de découverte d'un problème de santé ou social au cours de la commission. Mme Houdayer estime qu'alléger l'assistance peut libérer la parole de l'élève ou/et de la famille. Mme Garreau précise que la présence de représentants des élèves peut être gênante pour aborder certains thèmes. Mme Orain précise enfin que la commission éducative n'est pas une anti-chambre du conseil de discipline en réponse à une question de Mme Paris, bien que la prochaine étape, si cette commission échoue, est bien le conseil de discipline.

Le but de la modification étant d'alléger et de faciliter la mise en place de la commission éducative, la principale du collège pourra inviter les personnes pouvant y contribuer (assistante sociale, infirmière...) et ce en plus des membres aujourd'hui désignés : l'équipe de direction, la CPE, un représentant des parents d'élève (un titulaire et un suppléant) et un représentant des enseignants (un titulaire et un enseignant).

Adoption modification de la commission éducative			
Votants : 22	Pour : 20	Contre :	Abstention : 2

Discussion sur la pertinence de conserver la **commission permanente** qui n'est plus obligatoire et dont le rôle a été modifié. Des échanges ont permis à chacun de se positionner. Mme Orain indique que les dossiers délégués à cette commission ne seront plus votés par le CA au regard des modifications publiées au BO. Cette commission décidera. M. Malardé précise que certains dossiers (budget par exemple) n'ont pas leur place dans cette commission car anti démocratique au regard de la plus faible représentativité de cette instance. Mr Malardé n'y est pas favorable.

Mme Saint Lo précise que cette commission est une émanation du CA et explique son rôle et donc son importance, dès lors qu'elle permettrait de préparer le conseil d'administration avec une discussion en amont ; le conseil d'administration était cependant le seul à décider et voter. Mme Garreau indique que le document de loi modificative n'est pas suffisant pour prendre une décision quant à la création de cette commission. Il faut regarder l'intégralité des articles du Code de l'éducation à ce propos pour être certain de comprendre la fonction de cette commission et le pouvoir de cette commission.

Compte-tenu du flou entourant la compréhension des documents soumis et du délai trop court pour que chacun ait pu prendre le temps d'analyser les effets de la suppression ou du maintien de cette commission, le débat et le vote la concernant ont été remis à plus tard.

Cependant, compte-tenu des enjeux de cette commission qui était réunie pour discuter (avant proposition au conseil d'administration) la DGH et ses implications sur la création-suppression de postes et également les modifications du règlement intérieur, Mme Saint-Lo a proposé, que dans l'attente d'une prise de décision sur le maintien ou non de cette commission, un groupe de travail de la même teneur et avec les mêmes missions concernant la DGH et ses impacts sur les créations-suppressions de poste soit constitué. Ce groupe de travail serait alors constitué de 4 membres de droit : Principale, Principale Adjointe, Gestionnaire, Représentant du conseil départemental + 3 représentants du personnel (+ 3 suppléants) + 3 représentants des parents d'élèves (+ 3 suppléants) + 3 représentants des élèves + 3 suppléants.

Adoption de la création du groupe de travail et de sa compétence

Votants : 22	Pour : 22	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

Le CA décidant de ne pas mettre en place de suite une commission permanente, mais un groupe de travail, il faut alors une modification du règlement intérieur.

Modification du Règlement intérieur :

- Article 13 devient l'article 14
- Article 13 : Le CA décide de créer un Groupe de travail mandaté pour étudier la DGH et ses implications sur les créations et suppressions de postes. Ce groupe sera constitué de 4 membres de droit : Principale, Principale Adjointe, Gestionnaire, Représentant du conseil départemental + 3 Représentants du personnel + 3 Représentants des parents d'élèves + 3 Représentants des élèves. Il se réunira au plus tard 8 jours avant la tenue de chaque CA consacré à la DGH, pour les séances extraordinaires, le délai de réunion du groupe de travail pourra être réduit.

Modification des articles 13 et 14 du Règlement intérieur
--

Votants : 22	Pour : 22	Contre :	Abstention :
--------------	-----------	----------	--------------

CVC : Conseil de la vie collégienne

Commission animée par les élèves volontaires ; ils sont à l'initiative des actions et projets. Cette commission se réunit une fois par mois. Les adultes sont en appui et en conseil des élèves : Mme Orain ou Mme Iborra, Mme Houdayer, deux représentants du personnel (M. Fréard et Mme Moreau, AED) et un représentant des parents élus aux CA (Mme Garreau lancera l'invitation

auprès des parents élus ; l'heure de réunion ne garantit pas la présence systématique d'un parent).

Pas de vote

5. DBM, pour information et vote

DBM 8 pour vote			
Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

6. Contrats et Conventions, pour vote

20h02 : 3 membres (parents élus) du CA quittent le conseil ; nous passons à 19 votants.

Convention passation des marchés			
Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

Convention SDIS : formation des personnels le 7 octobre ; 6 élèves « assistants sécurité » par classe seront formés par les pompiers ; beaucoup de volontaires ; 2 heures de sensibilisation pour tous les élèves le 22 février 2022.

Convention d'activités SDIS			
Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

Convention d'assistance informatique avec le Rectorat et le Lycée Atlantique (LUÇON)			
Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

7. Budget 2022, pour vote

Les services activités pédagogiques et administration et logistique sont en déséquilibre.

Budget 2022			
Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

8. Questions diverses

Les questions diverses sont reportées au regard de l'horaire 20h30

Cependant, Mme Orain a porté à la connaissance de tous les membres du CA, par un mail daté du 29 novembre 2021 les questions posées et les réponses apportées.

La Secrétaire de séance

Madame Dominique GARREAU



La Présidente du Conseil d'Administration

Madame ORAIN



Questions diverses posées mais non traitées pendant le CA du 25 novembre faute de temps et réponses apportées par Mme Orain le 29 novembre ; nous la remercions d'avoir pris le temps de nous répondre.

1 - Questions des professeurs

Qu'en est-il de la dotation de masques pour le personnel enseignant ?

Nous n'avons rien reçu depuis le printemps dernier (et les masques alloués alors n'étaient pas confortables du tout).

Nous avons cru comprendre que l'employeur était dans l'obligation de fournir des masques il pourrait être aussi une bonne idée d'en avoir quelques boîtes de jetables à disposition en cas d'oubli par exemple ou de masque abimé ou sali.

Ayant été interrogée à ce sujet, j'ai fait remonter la question d'une nouvelle dotation de masques au vu du contexte sanitaire auprès du cabinet de la DSDEN. Celui-ci a fait remonter ma demande auprès du cabinet du Recteur.

Nous n'avons pas reçu de nouvelle dotation à la rentrée. Il reste quelques masques, disponibles pour ceux et celles qui ne feraient la demande et n'auraient reçu aucune dotation (nouveaux personnels), mais pas assez pour en donner en nombre à tout le monde. En revanche, nous avons pléthore de tests. Pour des dépannages ponctuels, nous pourrions mettre à l'accueil une ou deux boîtes de masques jetables, pour répondre aux demandes des personnels (possibilité d'y accéder sans pénétrer ni traverser les locaux).

Est-il prévu d'installer des capteurs de CO2 afin d'estimer l'éventuelle charge virale présente dans les salles et de savoir quand aérer et estimer la nécessité d'installer des purificateurs d'air ? L'achat et l'installation de ce type de matériel relèvent de la responsabilité du département qui n'a pas choisi cette option. L'aération régulière des salles reste la meilleure des préventions, y compris dans la dernière FAQ reçue.

2 - Questions des parents

Rapide retour sur les dégradations des toilettes (vous nous avez informés par mail) Depuis la rentrée, nous avons dû faire face plusieurs fois à des dégradations importantes, avec mise à bas des radiateurs notamment, dans les toilettes garçons, et dernièrement filles, des élèves de 4ème/3ème. Nous avons donc été contraints de fermer ces équipements communs. Jusqu'à présent, M Buord a toujours pu procéder aux réparations en interne, mais au détriment d'autres interventions ailleurs dans le collège. Force est de constater que les élèves ne respectent pas le bien commun. La surveillance de ces espaces est difficile du fait de la réglementation qui impose de respecter un espace qui relève de l'intimité (pas de caméra par exemple comme on nous l'a suggéré), du fait des effectifs de surveillance (un AED par espace de cour) et de la configuration des locaux.

Contrôle entrées et sorties du collège : n'y-a-t-il pas un risque d'une intrusion ? quid des élèves qui sortent avant l'heure autorisée par les parents ?

Concernant le risque d'intrusion, le risque zéro n'existe pas. En revanche, la vigilance des AED et de l'agent d'accueil et leur connaissance des élèves nous permettent d'identifier rapidement les intrus et de les intercepter.

Les élèves qui contreviennent au règlement et à leur régime de sortie sont régulièrement identifiés et punis ou sanctionnés. Les parents peuvent signaler les manquements à la CPE. Les AED sont vigilants et ont pu repérer des triches ou des échanges de carnet.

Casiers vétustes : réparations ?

Les casiers sont régulièrement entretenus et sont prévus pour résister à une utilisation normale. Nous envisageons d'en acheter et d'en remplacer certains.

Préau et bancs : demande récurrente ; où en sommes-nous ?

J'ai sollicité M Thiriet, représentant du Département et lui ai transmis le courrier de demande initial de Mme Dessin. Voici ce qu'il me dit pour le préau dans sa réponse : "Je reviendrai vers vous et suivrai ce sujet, vous pouvez compter sur moi. Je comprends l'impatience exprimée. Il faut bien sûr prendre de la hauteur et comprendre la manière dont un budget qui a des limites, se construit. Je n'ai pas la pleine maîtrise de tout le parc des collèges du département, ni des priorités, mais je défendrais le projet d'un préau qui me semble tout à fait légitime. "

Un travail sur les espaces extérieurs et la réorganisation de la cour ne pourra être engagé qu'une fois connue l'implantation du futur préau.

Point sur COVID : est-ce qu'il y a eu beaucoup de cas covid déclarés depuis la rentrée ?

Nous avons eu très peu de cas, grâce au respect strict du protocole. Voici le point fait par Mme Paysan pour le CA :

depuis la rentrée

- 19 élèves contacts dont 2 au collège sinon au sport (9) ou intrafamilial (8) Les contacts intrafamiliaux entraînent une éviction de 17 jours (10j de guérison du cas positif + 7 jours
- 1 élève en éviction suite retour pays zone à risque
- 3 élèves positifs (contamination dans la famille ou entourage)

Existe-t-il un Conseil de la vie collégienne ?

Nous avons répondu durant le CA à cette question et détaillé la constitution du CVC. Rébecca Moreau, AED, le suivra plus particulièrement, en appui de Mme Houdayer. Le CVC est appelé à se réunir tous les mois.